



page « information » à conserver par le consommateur

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus sur le [livret d'accueil de l'AMAP](#).

2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et [bulletin d'adhésion](#) à *Bernadette Faligant, 33 rue de l'Ormeau, 49630 Corné*

3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.

5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.

6- Lieu et jour de distribution : le jeudi à 18h30 au jeu de boules à Brain sur l'Authion.

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat..

Défaut d'engagement : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet /

<https://www.amap-goutte-eau.fr/>

TERMES DU CONTRAT page à conserver par le consommateur

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU

Année 2026-2027

Contrat volailles

Termes du contrat :



Il est proposé des volailles prêtes à cuire produites selon le cahier des charges Agriculture Biologique (N° de certification AB 3048).

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour la période de août 2026 à juin 2027. Le nombre de volailles est libre. Une somme correspondant à la valeur moyenne des volailles réservées pour la période sera remise au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat (voir les montants ci-dessous).

Dates de distribution : Les volailles seront à retirer, le jeudi à 18h30 au jeu de boules à Brain sur l'Authion, aux dates indiquées dans le tableau.

Modalités de paiement : Pour des raisons de meilleur suivi comptable, cette somme sera versée sous la forme d'un chèque, émis à l'ordre de :

« EARL LA FERME DU DOMAINE »,

par mois de réservation ou par périodes groupées (à préciser au dos du ou des chèques). Suivant le choix qui aura été fait le ou les chèques seront encaissés régulièrement en début de chaque mois. Une régularisation sera effectuée à la fin du contrat dans le cas où le montant total des chèques ne correspondrait pas à la valeur des volailles.

Chèques et contrat sont à remettre au tuteur lors d'une distribution ou à les envoyer par la poste à : Daniel Cesbron 10 D rue la paille 49800 Sarrigné

Contractants :

Paysan :

CESBRON Julien
EARL la ferme du Domaine
49750 Chanzeaux

Consommateur :

Nom prénom :
Adresse :
Tél. :

Courriel :

A remplir en cochant le ou les mois souhaités avec le nombre de volailles :

	03/09	24/09	22/10	19/11	17 / 12	14 / 01	11 / 02	11 / 03	08 / 04	13/05	03/06	01/07	Poids et prix au kg	Prix moyen demandé à la commande par volaille ou produits du mois
Petits Poulets													1,4 à 1,7kg à 11.60 €/ kg	17 €
Moyens poulets													1,7 à 1,9kg à 11.60 €/kg	20 €
Gros poulets													>1,9kg à 11,60 €/kg	23 €
Pintades													1,2 à 2kg à 14.10 €/kg	21 €
Rillettes de poulets 180 gr													180 gr > 6.50 €	6.50 €
Terrine de foie de volailles 180 gr													180 gr > 6.50 €	6.50 €
Montants du Règlement														

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU
Année 2026-2027
Contrat volailles



Cette feuille est à remplir lisiblement et à imprimer en 2 exemplaires (pour le producteur et le tuteur)

Contractants :

Paysan :
CESBRON Julien
EARL la ferme du Domaine
49750 Chanzeaux

Consommateur :

Nom prénom :
 Adresse :
 Tél. :
 Courriel :

A remplir en cochant le ou les mois souhaités avec le nombre de volailles :

	03/09	24/09	22/10	19/11	17 / 12	14 / 01	11 /02	11 / 03	08 / 04	13/05	03/06	01/07	Poids et prix au kg	Prix moyen demandé à la commande par volaille du mois
Petits Poulets													1,4 à 1,7kg à 11.60 €/ kg	17 €
Moyens poulets													1,7 à 1,9kg à 11.60 €/kg	20 €
Gros poulets													>1,9kg à 11,60 €/kg	23 €
Pintades													1,2 à 2kg à 14.10 €/kg	21 €
Rillettes de poulets 180 gr													180 gr > 6.50 €	
Terrine de foie de volailles 180 gr													180 gr > 6.50 €	
<i>Montants du Règlement</i>														

Nbre de chèques :

Signature du producteur

« Je soussigné(e), déclare accepter les termes des généralités exposées en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2025 »

Date et signature du consommateur :